Universités & Territoires

N°118 - 17/07/2017

Compte-rendu du séminaire à Montpellier, des 10 et 11 mai 2017 Enseignement supérieur, recherche et développement économique local

Voyager au centre **d'un incubateur !**

par Catherine VAUTRIN, Présidente de l'AVUF et Présidente du Grand Reims

C'était l'ambition affichée pour le séminaire initié par l'Association des Villes universitaires de France et l'Assemblée des Communautés de France : plonger au cœur des nouvelles formules de réussites, véritable catalyseur de talents sur un territoire.

Les participants - élus et techniciens de collectivités locales, mais également acteurs de l'enseignement supérieur et du tissu économique – ont eu la la possibilité pendant 2 jours de découvrir les stratégies et les objectifs de synergie qui y sont mis en œuvre. Ils ont pu interroger les méthodes envisagées pour renforcer l'attractivité et le rayonnement au cœur des territoires.

Face à l'investissement des collectivités, notamment des villes et des agglomérations, dans le développement des infrastructures de l'enseignement supérieur et de la recherche et aux enjeux des établissements pour asseoir leur vocation universelle, aucun ne peut ne peut s'affranchir d'une stratégie de développement concertée entre les acteurs économiques et politiques de leur territoire d'implantation.

Il est donc impératif de fédérer l'écosystème local pour le dynamiser et de développer les interactions entre les forces vives.

Nos travaux ont permis de faire émerger les bonnes pratiques, nous indiquant comment de définir ensemble les modèles à construire pour renforcer le rayonnement de nos universités, de nos territoires et donc celui de la France au-delà de ses frontières. ■

Parties prenantes

Enseignement supérieur, recherche et développement économique local

Montpellier, 10 et 11 mai 2017

La relation entre l'enseignement supérieur et les collectivités locales connaît depuis 25 ans une mutation initiée avec les plans Université 2000 et U3M, relancée par la Loi sur la « liberté et les responsabilités des universités », l'Opération Campus, la loi Fioraso et encore la réforme territoriale et amplifiée par les appels à projet Investissement d'Avenir et l'émergence d'une compétition entre les territoires.

Les collectivités, et notamment les villes et les agglomérations, ont beaucoup investi dans le développement des infrastructures de l'enseignement supérieur ; il se pose de plus en plus souvent la question d'un « retour sur investissement », c'est-à-dire d'un impact visible en terme de développement économique ou de dynamisme social, démographique, culturel. De leur côté, les établissements d'enseignement supérieur de recherche, confrontés à de nouveaux enjeux, prennent plus clairement conscience que leur vocation universelle ne peut s'affranchir d'une stratégie de développement concertée avec les acteurs économiques et politiques de leur territoire d'implantation.

Pour répondre à ce besoin réciproque de concertation, l'Association des villes universitaires de France (AVUF) et l'Assemblée des communautés de France (AdCF) avaient décidé d'organiser en 2017 une rencontre entre élus locaux, universitaires, et autres acteurs de l'enseignement supérieur autour de la question de l'innovation.

Suite à l'invitation de Chantal Marion, Vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole et Présidente de la commission « Valorisation de la recherche » à l'AVUF, cette rencontre a réuni à Montpellier les 10 et 11 mai dernier une soixantaine d'élus locaux ou cadres territoriaux, ainsi que des experts du transfert de technologie, de l'entrepreneuriat étudiant et de l'incubation de start-up. Ce dernier sujet a d'ailleurs fait l'objet d'une matinée spécifique au Buisines Innovation Center, à la rencontre de créateurs d'entreprises issues de la recherche académique.

Après un « voyage au centre d'une université » organisé à Reims en septembre 2014, il s'agissait ainsi d'un « voyage au cœur un incubateur » avant que l'AVUF ne propose d'autres voyages ; rencontres singulières pour renforcer un processus de connaissance entre collectivités locales, établissements d'enseignement supérieur, étudiants, chercheurs et entrepreneurs.

Erwan LE-BOT et François RIO

Mercredi 10 mai – ESR (Enseignement Supérieur et Recherche) et développement économique local

14h — Accueil et ouverture du séminaire

Intervention de Max Lévita, Vice-président de Montpellier Méditerranée Métropole, Président délégué de la commission Finances

Au nom du Président de Montpellier Méditerranée Métropole, Philippe Saurel, Max Lévita souhaite la bienvenue aux intervenants et participants présents. Il excuse Chantal Marion, Vice-présidente de Montpellier méditerranée Métropole — déléguée à la commission Développement économique enseignement supérieur et recherche, Innovation, International et Artisanat — qui est actuellement en mission à Fès.

Montpellier connaît la croissance démographique la plus importante dans le territoire français. Elle compte à ce jour 280 000 habitants dont 70 000 étudiants. Historiquement, il s'agit d'un territoire sans industries, mais Montpellier dispose d'universités, de centres de recherche de renommée internationale dans la santé, l'archéologie, l'agriculture, etc. La ville regroupe plus de 7 500 chercheurs.

Georges Frêche a créé dès 1987 le 1er incubateur de la ville avec Cap Alpha pour favoriser la recherche et la création d'entreprises innovantes. Puis d'autres incubateurs ont été créés : Cap Oméga et le MIBI (Montpellier International Business Incubator), destiné, lui, à accueillir les entreprises étrangères. En 30 ans, le BIC (Business Innovation Center) a accompagné plus de 600 entreprises et participé à la création de plus de 5000 emplois dans le territoire.

La Métropole de Montpellier apporte un soutien fort à l'enseignement supérieur et la recherche. Cette action n'a cessé de croître pour favoriser l'émergence de start-up innovantes. Dès la phase amont de la recherche, la Métropole intervient dans le financement de projets à fort potentiel de développement. Elle intervient également au niveau de la SATT (Société d'Accélération du Transfert de Technologies) aux côtés de la Région en contribuant notamment avec une enveloppe de 500 000 € sur 3 ans. Elle a renouvelé son engagement en 2017 avec un financement de 150 000 €.

La Métropole est aussi opérateur du Pass French Tech destiné à accompagner des start-up en hyper croissance. Par ailleurs, elle dispose d'un service pour accompagner les entreprises et les développer, notamment à l'international.

De nombreux acteurs publics et privés se sont développés localement : Languedoc-Roussillon Incubator, Transferts

(l'Agence régionale de l'innovation en Occitanie), PEPITE Languedoc-Roussillon, Synersud, des fonds d'investissement ou des accélérateurs comme Sprint Montpellier, Le Village (Crédit Agricole), etc. La force du territoire réside dans le fait que ces acteurs se positionnent en complémentarité les uns des autres afin que chacun puisse avoir une action pour favoriser le développement des start-up, et par ricochet dans l'intérêt du territoire métropolitain.

Intervention de Philippe Augé, Président de l'Université de Montpellier, représentant de la CPU (Conférence des Présidents d'université)

Philippe Augé précise qu'il porte ce jour la double casquette de Président de l'Université de Montpellier — Montpellier comportant 2 universités (l'Université de Montpellier et l'Université de Paul Valéry Montpellier 3) — et de représentant de la CPU.

Ce colloque traduit le partenariat de longue date entre la CPU et l'AVUF, mais également avec d'autres associations. Grâce à ce partenariat se déroulent régulièrement des séminaires de travail autour de l'enseignement supérieur et la recherche. Le 17 octobre 2017 aura lieu à la CPU la Conférence des stages étudiants, également organisée par l'AVUF.
La CPU soutient le développement d'axes tels que la question de l'entrepreneuriat étudiant. Elle apporte un important soutien politique et financier à PEPITE (Plan Étudiants Pour l'Innovation, le Transfert et le l'Entrepreneuriat). La reconnaissance du statut d'étudiant entrepreneur, dont la France est un pays précurseur, pourrait faire l'objet d'un élargissement en Europe.

La CPU se préoccupe également de l'innovation. Le milieu universitaire, pour traduire cette logique de l'innovation, constitue un grand réservoir de compétences pour le monde économique. Au-delà de l'innovation technologique, l'innovation peut également être sociale et économique. La CPU se bat pour lever les freins à l'innovation et simplifier les dispositifs.

En tant que Président de l'Université de Montpellier, Philippe Augé expose que la force universitaire oblige les élus à travailler ensemble. Il rappelle toutefois que l'État se finance 85 % du budget de l'Université de Montpellier. Les PIA 1, 2 et 3 (Programmes d'Investissement d'Avenir) constituent également de nouveaux outils pour développer des secteurs naissant ou manquant de visibilité. L'État finance aussi d'autres projets, mais, à ce jour, certains projets portés par les établissements publics nationaux ne peuvent se mettre en œuvre que grâce aux collectivités territoriales. À Montpellier, 2 exemples en témoignent avec l'Opération Campus et le CPER (Contrat de plan État-région). Dans ce cadre, l'engagement sans faille de la Métropole, de la Ville et de la Région constituent pour l'Université de Montpellier des éléments permettant son développement. L'ambition est de développer le territoire et de valoriser son attractivité. Montpellier est une terre d'innovation, de richesse intellectuelle, de formation, de recherche et de valorisation.

Intervention de Madame Béatrice Barruel, Vice-présidente d'Orléans Métropole et Trésorière de l'AVUF

Béatrice Barruel excuse Catherine Vautrin, Présidente de l'AVUF et Présidente du Grand Reims, qui ne pouvait pas venir ce jour en raison d'obligations nationales et qui avait accueilli avec grand intérêt la proposition de Montpellier Méditerranée Métropole d'accueillir ce séminaire. Elle représente également Charles-Éric Lemaignen, Président d'Orléans Métropole et de l'AdCF (Assemblées des Communautés de France).

Ce séminaire a été imaginé en 2015 à la suite d'un 1ere rencontre organisée par l'AVUF en début de mandat « Voyage au cœur d'une université » à Reims en 2014, avec l'objectif de familiariser les élus locaux et les services avec le fonctionnement interne d'une université. Cette idée de « voyage » permettant aux membres des collectivités locales et des universités de se côtoyer pendant une journée pour échanger sur leurs pratiques devait se décliner sous forme d'un « voyage au centre d'une agglomération » destiné essentiellement aux universitaires, mais aucune collectivité adhérente à l'AVUF ne l'a pour le moment proposé.

En revanche Montpellier Méditerranée Métropole a proposé un Voyage au centre d'un incubateur, c'est à dire de son « Buisiness Innovation Center » créé il y a 30 ans et à l'origine de la création de plusieurs centaines entreprises innovantes et de plusieurs milliers emplois directs. Il y avait là matière passionante pour organiser une journée entière de l'AVUF, consacrée à l'innovation.

Elle présente alors de plan du séminaire avec une 1ère ½ journée incluant des travaux sur l'accompagnement au transfert de technologie (objet de la 1ère table ronde) et l'entrepreneuriat étudiant (objet de la 2ème table ronde), puis une présentation de l'appel à projet « territoire d'innovation de grande ambition » du PIA3 par le CGI ; et une 2ème ½ journée qui constituera le véritable « voyage au entre d'un incubateur » à la rencontre de créateurs d'entreprises issues de la recherche académique, une manière singulière d'initier un processus de connaissance entre collectivités locales, établissements d'enseignement supérieur, chercheurs et entrepreneurs.

14h30 — Table ronde sur la valorisation de la recherche et le transfert de technologie

Erwan Le Bot, animateur de la table ronde et Responsable du club des agglomérations et métropoles, des stratégies urbaines et des politiques d'innovation et d'attractivité économique à l'AdCF, indique que sera creusée lors de ces échanges l'idée de plus-value territoriale. Il présente les différents intervenants de cette table ronde ainsi que le sujet de leur intervention.

Intervention de Monsieur Thomas Lombes, Chef du Département des politiques d'innovation par le transfert de technologie au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Thomas Lombes observe que la France a développé une politique très riche de dispositifs pour organiser et aider au rapprochement des acteurs privés et de l'ESR, afin notamment d'innover de façon conjointe. Depuis les années 2000, une très forte augmentation des financements publics vers le soutien à l'innovation est constatée. Les acteurs territoriaux, nationaux et internationaux investissent plus de 10 Mds € chaque année dans ce segment. La dépense de R&D en France est de l'ordre 2,25 % du PIB. Elle a une structuration assez atypique par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE. L'investissement public est de l'ordre de 0,8 %, ce qui reste dans la moyenne. En revanche, l'investissement de la part du privé est assez faible avec un taux de 1,4 %. Ces chiffres font dire aux analystes que la France est classée dans les pays suiveurs en termes d'innovation. La France a beaucoup d'atouts à faire jouer, mais elle peut encore faire mieux. Cet enjeu rend nécessaire une amplification de la collaboration entre les différents acteurs avec la mise en place d'une action structurante.

Thomas Lombes rappelle qu'il est complètement faux d'indiquer que le monde de l'ESR ne dialogue pas avec le monde socio-économique. Les collaborations publics-privés se sont rapprochées ces dernières années. C'est une vraie révolution silencieuse qui se déroule depuis 15 ans. Il faut encourager ce rapprochement, car tous les acteurs ont à y gagner : les entreprises, mais aussi les laboratoires publics. Un des rôles primordiaux des collectivités locales est de créer ces systèmes où la rencontre peut avoir lieu.

Le 1er axe de la politique de soutien à l'innovation du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est le soutien direct aux entreprises, par le biais d'aides fiscales et de tout ce qui est mis en œuvre sur le financement des entreprises. Thomas Lombes souligne le rôle très important dans ces financements de la BPI (Banque Publique d'investissement) et de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le 2e axe est le soutien au transfert de technologie. Les SATT y ont un rôle très important. La propriété intellectuelle représente un outil majeur. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche s'appuie sur la propriété intellectuelle pour protéger le patrimoine scientifique et technique des établissements publics de recherche et pour favoriser les partenariats entre les laboratoires publics et les entreprises. Il en découle 3 orientations, dont la sensibilisation des acteurs. Pour la propriété intellectuelle, une 1re phase de dépôts massifs a été remplacée par une 2e phase favorisant davantage une logique qualitative de dépôts des brevets. La 2e orientation consiste à professionnaliser les acteurs. La 3e orientation est de simplifier la gestion de la propriété intellectuelle. Un travail conséquent a été réalisé en ce sens. Les SATT ont été dotées de près de 900 M€, 14 SATT étant présentes dans le territoire. L'État a également décidé de permettre aux collectivités locales de rentrer au capital de ces sociétés.

Le 3e axe de la politique de soutien de l'État à l'innovation est le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise innovante. Il existe notamment 3 actions emblématiques de cette politique nationale : les incubateurs, le Concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes i-LAB — ayant déjà aidé plus de 1500 entreprises depuis sa création — et l'entrepreneuriat étudiant. Le prix PEPITE s'inscrit dans la continuité du dispositif i-LAB.

Le 4e axe est la recherche partenariale. Il est souhaitable de faire tomber les barrières entre les entreprises et les laboratoires publics, afin que les acteurs effectuent de la recherche ensemble. Presque 1 400 doctorants sont présents dans le territoire et deux tiers d'entre eux sont intégrés dans les entreprises. Ils peuvent constituer des réseaux très implantés au niveau local. Les sites institutionnels, comme les Instituts Carnot ou les IRT (Instituts de Recherche Technologique) ont l'avantage d'être un peu plus lisibles au niveau territorial.

Les collectivités locales sont amenées à jouer un rôle de plus en plus important dans cette politique de soutien à l'innovation. Beaucoup d'atouts existent et la porosité entre ces deux mondes doit rester. Elle se joue souvent au niveau des lieux de rencontre. Erwan Le Bot remarque que l'État est plus opérationnel que jamais ainsi que concret dans ses modes d'intervention, ce qui constitue un atout.

Intervention de Bertrand Monthubert, Conseiller régional délégué à la recherche et à l'enseignement supérieur à la Région Occitanie, représentant Régions de France

Bertrand Monthubert indique que les Régions ont bien compris l'importance d'être des acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Depuis 20 ans, une montée en puissance est observée avec des montants importants des Régions, en partenariat avec les acteurs locaux et l'État. Le CPER est un élément considérable qui a été un catalyseur des relations entre l'État et les collectivités territoriales. La situation évolue ou doit évoluer, car il faut se poser la question de l'ESR, non seulement en tant que levier pour le développement économique, mais aussi en tant qu'élément-clé de l'ensemble des politiques publiques.

Le réchauffement climatique, la digitalisation du monde, l'évolution du travail et la question de la radicalité et du terrorisme sont 3 défis nécessitant beaucoup plus de connaissances scientifiques. Ces questions concernent l'avenir de la société, et même de la planète. Se mobiliser en tant que Région pour l'ESR est un mouvement à construire. Il est nécessaire d'intégrer ces questions et d'essayer d'en faire une dimension transversale. À titre d'exemple, l'Occitanie a l'ambition de devenir la 1re région d'Europe à énergie positive en 2050. Elle s'appuie sur ses spécificités géographiques : l'ensoleillement, le vent et la mer. Cette perspective nécessite davantage de recherche, de formation des étudiants et une large diffusion des savoirs. Il faut s'engager dans l'idée que pour chacune des politiques publiques il existe des besoins d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. Il est ainsi souhaitable d'entretenir des interactions étroites et continues avec le tissu de l'ESR dans la région. Il faut disposer de processus de collaboration entre les chercheurs et les universités, entre les entreprises et la recherche et créer des lieux d'échanges. Chaque territoire a ses logiques propres. La Région est un échelon très pertinent pour mettre en place l'outil de l'ESR. Cette échelle permet la connaissance des différents acteurs. Cela suppose d'être en interaction permanente avec la Communauté d'agglomérations. L'accès à l'enseignement supérieur est un facteur de premier ordre dans ce cadre. Si les populations ont cette possibilité, alors la mobilité sociale existe. Toutefois, selon les lieux, l'accès à l'enseignement supérieur est très hétérogène. L'Occitanie a la chance de compter dans son territoire Toulouse et Montpellier. Ces 2 villes pourraient écraser le reste de la région et ce serait très dangereux. Pour les populations n'y habitant pas, il existe des dispositifs. Développer dans ces ESR en dehors des sites historiques est essentiel, mais engendre des difficultés supplémentaires, comme d'avoir un éloignement vis-à-vis du cœur scientifique traditionnel et de payer les transports. Ces coûts supplémentaires doivent être pris en compte et assumés. La Région Occitanie y parvient et c'est heureux. Il est essentiel d'arriver à identifier quelles sont les niches où peuvent se développer des laboratoires ou des formations n'ayant pas lieu par ailleurs. Dans cette optique, la présence d'éléments de coordination est nécessaire. La Région peut offrir cette vision globale et permettre ce développement différencié des différents acteurs.

Intervention de Bernard Laget, Maire de Châteauneuf et Vice-président de Saint-Étienne Métropole en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et du numérique

Bernard Laget fait savoir que les débuts de l'ESR dans l'écosystème de la Métropole stéphanoise remontent à 1815, avec la création d'une école nationale des mines et une école d'art et de dessin qui étaient liées aux industries de l'époque. Ces écoles ont été créées avec les collectivités et l'État. Saint-Étienne a connu une excellente croissance et, naturellement, une école d'architecture s'est créée. Cette dynamique a continué dans la 2e partie du 20e siècle avec notamment la création d'une école d'art dramatique. Puis en 1968, une université de plein exercice a vu le jour.

Il existe dans ce territoire une forte tradition d'intervention des collectivités locales en faveur de l'enseignement supérieur. En 2014, une effervescence s'est fait sentir au niveau de pôles divers. La Métropole s'est retrouvée avec 25 lignes d'intervention sur son budget. Elle était un financeur, mais en aucun cas un investisseur. Elle ne parvenait pas à savoir les retombées économiques réelles de ses interventions. La Métropole a alors fixé les grands axes et demandé aux acteurs académiques, locaux et nationaux de se structurer en communauté d'innovation, afin de la financer dans le but qu'elle fasse émerger l'innovation. La Métropole ne juge pas la qualité d'un projet, mais elle demande à connaître la retombée économique en termes d'emplois pour 1 € investi. Pour ce faire, elle s'est associée à la BPI. Avec un même dossier, les acteurs locaux arrivent à croiser les financements. De cette façon, ils préparent ce qu'il se passera au bout de 3 ans, ainsi le système se régénère rapidement. Cette démarche fonctionne. Toutefois, il est nécessaire que les ressources du bloc local demeurent suffisantes pour que ces financements puissent continuer à être assurés.

Intervention de Fabrice Hugelé, Maire de Seyssins et Vice-président de Grenoble Alpes Métropole délégué à l'économie, l'industrie, au tourisme et à l'attractivité du territoire

Fabrice Hugelé explique que la région grenobloise est profondément liée à ses conditions climatiques et écologiques. Celles-ci ont participé aux aventures humaines, à la solidarité, à l'innovation sociale et à la constitution de l'écosystème local. Pour l'ensemble des acteurs économiques de cette région, les conditions de dureté de la vie ont été un déterminant fort dans le dépassement de soi et dans la recherche de solutions innovantes. Grenoble a la chance de posséder quelques-uns des outils les plus prestigieux au monde en matière de recherche.

L'Agglomération a dû attendre les années 1950 pour être créée. 3 illustres locaux ont marqué ces années : Louis

Néel, Louis Weil et Paul-Louis Merlin. Ils ont été des chercheurs d'innovation et des défricheurs de solutions innovantes. Ces 3 personnages ont cherché dans le partenariat et les échanges des solutions de valorisation du territoire qui se retrouvent à ce jour. Elles ont été développées à partir du début des années 1990.

Les conditions climatiques ont, en outre, fait de Grenoble une terre d'émigration et d'immigration. Ces mouvements ont amené un apport important en matière grise, en renouvellement de méthodes et de pratiques. Plus de 5 emplois sur 10 dans l'agglomération grenobloise relèvent d'entreprises à capitaux étrangers. Grenoble est également pourvu du Centre universitaire d'enseignement de la langue française pour les étudiants étrangers.

L'Agglomération grenobloise comprend le plus grand nombre d'emplois d'ingénieurs, ce qui lui a valu en 2013 d'être identifiée comme l'une des 5 agglomérations au monde les plus innovantes. Depuis les années 2000, les pouvoirs publics accompagnent fortement cette innovation. Ils ont investi près de 200 M€ dans 2 outils majeurs. 200 M€ sont encore attendus jusqu'à la fin du mandat en cours. L'outil MINATEC est un site sans personnalité juridique où chacun se retrouve dans des bâtiments accueillant des formations, des ingénieurs, avec des plates-formes de recherche mutualisée et comprenant également un lieu de conférence. Les entreprises se bousculent pour pouvoir s'installer dans cet établissement. Par ailleurs, Biopolis est un lieu qui reprend le même principe, c'est-à-dire une sorte d'hôtel des activités améliorées. Il a ouvert ses portes sur plus de 2 000 mètres carrés, à proximité du CHU Grenoble Alpes. Il a été conçu et financé par les collectivités territoriales avant d'être laissé en gouvernance à l'Université et au CHU. Une dynamique réelle est présente autour de ce CHU, avec des projets dans les années à venir. Cette proximité se vérifie notamment dans les rues, car l'innovation se traduit concrètement par des expérimentations avec des industriels comme

Toyota Grenoble (voitures électriques). L'innovation gagne tous les aspects du développement économique.

Intervention de Philippe Nerin, Directeur général de la SATT AxLR

Philippe Nerin observe que, dans les pays occidentaux, l'innovation contribue au développement économique au travers de la croissance. Dans les pays occidentaux les plus avancés, la moitié de cette croissance est liée à l'innovation. Il existe toujours un décalage entre l'investissement et ce qu'apporte l'innovation. Cependant, globalement, cette capacité d'investir au long cours peut générer une croissance relativement importante dans certaines situations. Les économistes savent parfaitement que la croissance est aussi liée au progrès technique, à l'innovation, au capital humain, aux brevets et à l'action publique.

Au niveau national, 300 000 chercheurs travaillent dans la R&D. 200 000 chercheurs sont employés dans le privé et 100 000 dans la recherche publique. Ceux exerçant en entreprise ont un accès direct au marché, ce qui n'est pas le cas de ceux travaillant dans le public. Ainsi, ces 100 000 chercheurs du public utilisent les SATT comme un moyen d'aiguillage de la recherche vers des innovations qui seront ensuite orientées vers le monde économique. Les SATT ont été créées entre 2012 et 2014. Elles sont au nombre de 14 pour un montant global de 900 M€ sur 10 ans, avec des actions d'accompagnement de maturation technologique. Elles se sont développées sur des écosystèmes de l'innovation et non sur un périmètre géographique.

Les SATT créent un modèle unique au monde : il s'agit d'une SAS (Société par Actions Simplifiée) dont les actionnaires sont essentiellement publics, mais cela traduit par 2 aspects. D'une part, une SATT est, d'une certaine manière, le prolongement d'une politique publique

en termes d'innovation. D'autre part, une SATT doit être un opérateur qui démontre l'efficacité des opérations de transfert. Elle doit démontrer sa capacité à générer ses propres revenus.

Au 31 août 2016, les 14 SATT ont détecté 7700 projets à l'innovation. Elles ont déposé 2000 brevets qui ont été sélectionnés et mis en adéquation avec les besoins du marché. 500 licences ont été accordées à des entreprises et 173 start-up ont été créées depuis la création des SATT en 2012. L'engagement en matière de fonds de soutien représente 270 M€, ce qui est considérable. Il n'existe pratiquement pas de dispositif équivalent dans le monde.

Une SATT se compose de 30 à 40 personnes permanentes organisées autour de 3 thématiques :
— détecter des résultats de recherche dans les laboratoires ;
— estimer le gisement de valorisation de ces recherches en lien avec le marché ;
— faire la démonstration technique, technologique de l'innovation, la rendre concrète sur une échelle se mesurant en TRL (Technology Readiness Level) et allant de 1 à 9.
La détection de l'innovation s'effectue à 1 ou 2, la SATT intervient et finance pour amener l'innovation au niveau de maturité qui est de 7. 8 et 9 correspondent à la partie finale et industrielle de mise sur le marché.

La SATT AxLR a été créée dans l'écosystème de l'ex-région Languedoc-Roussillon. 11 établissements de recherche en sont actionnaires, dont les 3 universités de la Région, le CNRS, l'INSERM, l'IRSTEA, les écoles d'ingénieur, etc. Son 1er actionnaire est la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette SATT a rencontré un succès quasi immédiat, ce qui a permis d'investir dans une centaine de programmes d'innovation et d'en transférer une soixantaine, dont la moitié sont des start-up se développant dans le territoire. Si la Région et la Métropole n'avaient pas été présentes, il n'aurait pas été possible d'investir sur certains sujets très ambitieux. Ainsi, s'il n'existait pas une action publique forte, certaines innovations ne verraient jamais le jour. Le bloc local et l'État doivent se mobiliser sur l'innovation.

16h30 – Table ronde sur l'entrepreneuriat étudiant et les programmes PEPITE François Rio, Délégué général de l'AVUF, présente les différents intervenants de cette table ronde. Christophe Schmitt interviendra en visioconférence et Romain Pierronnet a préparé spécialement pour cette partie une intervention vidéo de 8 minutes.

Intervention de Jean-Pierre Boissin, Coordonnateur national PEPITE au MENESR

Jean-Pierre Boissin présente les 4 mesures annoncées en 2013 sur le plan PEPITE. La 1re correspond à la création de 29 pôles d'étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat dans les communes. Ils ont pour mission de développer la culture entrepreneuriale et d'accompagner les étudiants voulant monter un projet entrepreneurial. La 2e mesure est d'inciter les établissements à mettre des modules d'entrepreneuriat dans un cadre pédagogique, selon des méthodes pédagogiques correspondant davantage à de la mise en situation sur des projets qu'à des cours. La 3e mesure est le prix PEPITE. Il récompensera 53 projets d'entreprises innovantes à l'échelle nationale, après une présélection de 150 projets dans les 29 PEPITE. Enfin, la 4e et principale mesure est d'avoir créé un statut d'étudiant entrepreneur. Ce statut représente une première mondiale. L'idée a consisté à s'inspirer du statut de sportif de haut niveau. L'étudiant voulant monter une entreprise dispose d'aménagements. Par exemple, il n'est pas obligé de participer à un stage en entreprise afin de pouvoir développer son projet. Il était important que l'étudiant ne soit pas pénalisé, et que cela soit un signal fort, y compris dans sa famille. L'étudiant peut en outre continuer à bénéficier d'une couverture sociale pendant toute la période où il est en train de monter son entreprise.

Le rôle des collectivités territoriales est fondamental. Il est essentiel pour la Région, la Communauté de communes, l'Agglomération, la Métropole et la Ville d'être parties prenantes dans les 29 PEPITE. Les comités de pilotage de ces pôles doivent associer les établissements d'enseignement supérieur, mais également les structures d'accompagnement et de financement de la création d'entreprises, ainsi que d'autres financeurs.

L'objectif est qu'un étudiant résidant en Lozère bénéficie de la même offre de service de l'enseignement supérieur que s'il était à Montpellier. Actuellement, l'accent est mis sur l'ouverture de centres de coworking. Ce sont des lieux avec des fortes communautés d'étudiants entrepreneurs, allant de bac + 2 à bac + 5. Une dizaine de centres de coworking ont ouvert et leur fonctionnement est très satisfaisant. À Montpellier, ceux-ci sont accueillis dans le bâtiment de la French Tech. La taille critique pour ouvrir un centre de coworking s'élève à une fréquentation minimale de 50 personnes. Ces centres ne doivent pas se situer dans des lieux excentrés des villes. En effet, tous les coworking à Montpellier et Paris se trouvent dans l'hypercentre.

Intervention de Christophe Schmitt, Chargé de mission « Entrepreneuriat » à l'Université de Lorraine (en visioconférence)

Christophe Schmitt expose que le Peel (Pôle entrepreneuriat étudiant de Lor-

raine) est membre du réseau national des PEPITE. Ce qui importe au Peel n'est pas tant la création d'entreprise, mais le développement de la culture entrepreneuriale. Cela passe aussi par la création de valeur dans le territoire. 3 axes sont développés : la sensibilisation, la formation et l'accompagnement. La particularité locale est que l'Université de Lorraine n'est pas dans une Comue, elle a fusionné. Elle se situe dans un territoire s'étendant de la frontière luxembourgeoise jusque dans les Vosges, en passant par Sarreguemines, près de la frontière allemande. Le dispositif fonctionne sur l'ensemble de l'Université qui comprend 60 000 étudiants. Cette année, 195 étudiants entrepreneurs sont présents. Ce statut est très important, car il permet d'identifier et de valoriser un jeune s'engageant dans ce dispositif.

L'originalité du dispositif est que son financement se divise par un tiers venant de l'Université, un tiers des collectivités territoriales et un tiers des entreprises. Il est essentiel que les entreprises soient aussi partenaires. Ce tiers territorial comprend le Grand Nancy, Metz Métropole et d'autres territoires. Dans la Communauté d'agglomérations Sarreguemines Confluences, 1 chargé de projet travaille à l'accompagnement des étudiants entrepreneurs. L'Agglomération finance la moitié de cette ressource physique. Les espaces de coworking sont en outre très importants. Des actions sont également mises en place, comme des remises de prix. Elles permettent de fédérer tous les acteurs et de créer du lien dans le territoire.

À Nancy, un espace de coworking de 400 mètres carrés vient d'être obtenu. La localisation est essentielle, l'espace ne l'est pas tant, car le lieu doit vraiment être en lien avec un territoire dynamique. À Metz, il existe déjà un espace et Christophe Schmitt et ses pairs essaient d'en trouver d'autres pour le compléter. Un espace de coworking crée des contraintes, notamment en termes de dynamique. Parfois la journée de l'étudiant commence à 11 heures, il faut ainsi organiser et adapter les plages horaires et d'animation en fonction de cet aspect. De nombreux événements sont organisés dans le but de fédérer les jeunes.

François Rio observe que ces démarches supposent des moyens humains, techniques et financiers. Il interroge Christophe Schmitt sur les moyens dont dispose l'équipe. Christophe Schmitt indique que l'équipe se compose de 3 chargés de projet, de 1 personne en charge de la communication, de 1 assistante et de lui-même.

Intervention de Benoît Grandjacquot, Directeur du Marché des Entreprises et des Institutionnels de la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne

Benoît Grandjacquot précise que la Banque Populaire de Lorraine connaît bien l'Université de Nancy. Par ailleurs, la Banque Populaire détient une très forte part de marché en Lorraine auprès des entreprises. Cependant, 2 problèmes se posent pour l'avenir de ce territoire. D'abord, dans les 10 ans à venir, 50 % à 60 % des entreprises vont devoir se transmettre. Ensuite, beaucoup d'étudiants n'étant pas issus de la région reviennent dans leur territoire une fois leurs études terminées. Ainsi, des fonds sont dépensés et ils n'engendrent aucun investissement au niveau du territoire. La Banque Populaire régionale se doit d'être actrice du développement de son territoire, elle doit donc trouver des moyens.

Benoît Grandjacquot a été mis en lien avec Christophe Schmitt. Puis une fondation a été créée avec 6 partenaires. Ceux-ci ont permis que les actions se lancent en apportant de l'argent. La Banque Populaire a financé une contribution à hauteur 100 000 € pour 3 ans. Des chargés d'affaires issus de la Banque doivent établir un suivi très sérieux du projet d'entrepreneuriat. La Région et la BPI ont également subventionné cette initiative. Ce suivi est strict. Le système fonctionne bien si l'étudiant est rémunéré au prix où est payé un stagiaire et cela nécessite un budget considérable.

Après plusieurs expériences, le mécénat de compétences représente désormais plus de 200 heures évaluées à 30 000 €. Il s'agit d'un véritable investissement au sein du Peel, mais cette action est fondamentale pour la Banque Populaire. En effet, si elle n'aide pas l'entrepreneuriat, elle ne joue pas son rôle de banque régionale. Enfin, il existe un engagement national du groupe BPCE avec PEPITE.

Intervention de Romain Pierronnet, Conseiller Métropolitain du Grand Nancy (visionnage d'une vidéo)

Romain Pierronnet indique que l'entrepreneuriat intéressait la Métropole depuis de nombreuses années. L'économie nancéienne était liée aux points importants du secteur public. Les perspectives de l'emploi public ont donc entraîné le besoin de réinterroger ce modèle économique. La Métropole avait la chance de disposer d'une université de Lorraine forte, de laboratoires de recherche et de 45 000 étudiants. Celle-ci ne pouvait pas rester en dehors des questions du développement économique. Dès 2009-2010 est apparu le projet de former et de sensibiliser les étudiants de l'Université de Lorraine à l'entrepreneuriat. Ce projet a porté le nom de Peel. Cette démarche a séduit. L'idée était d'avoir une formation pour l'entrepreneuriat et également de faire de l'entrepreneuriat un levier qui suscite une porosité renouvelée entre le monde de la recherche et celui de l'entreprise. La 1re spécificité du Peel est qu'il est animé par un ancien chercheur, Christophe Schmitt. Cet aspect apporte une conception du Peel se concentrant plus sur l'accompagnement des entrepreneurs que sur la formation à l'entrepreneuriat. Sa 2e spécificité est que ce pôle est important au niveau universitaire et au niveau de l'économie. Les entreprises du territoire sont associées à son fonctionnement. Cela permet de confronter les apports du Peel avec les apports de professionnels et également de recevoir des soutiens financiers. Ce lien important fait partie des éléments qui expliquent en grande partie son succès.

Nancy se présente désormais dans sa communication comme l'Université la plus entreprenante de France. 10 ans auparavant, personne n'aurait entendu

ce type d'annonce. Cette anecdote témoigne du changement en train de s'opérer, elle en est un symbole. La Métropole du Grand Nancy est très satisfaite du travail accompli avec le Peel. Elle assume financièrement 90 000 € pour 3 ans. Elle contribue aussi au Peel au travers de soutiens ponctuels. Le Peel bénéficie de soutiens croisés des entreprises, des collectivités et de l'État. Il est souhaitable que le soutien de l'État perdure. Il faut faire en sorte que tous les acteurs restent présents dans cette optique.

Intervention de Yann Segonds, Étudiant-entrepreneur au PEPITE LR

Yann Segonds explique avoir créé une agence événementielle à destination des étudiants, permettant de créer du lien social entre les jeunes et d'organiser des événements autour du jeu.

PEPITE est une superbe opportunité pour les étudiants. Le dispositif permet à tout porteur de projet venant de tout horizon de rendre possible son idée. Le statut d'étudiant entrepreneur permet d'aménager le temps de cours et que le stage de fin d'année corresponde à un travail sur le projet d'entreprise. Le statut permet également d'être dans un réseau, avec des personnes informées des potentielles actions locales (concours, etc.). La 1re permanence à l'hôtel French Tech permet en outre de bénéficier d'un espace de coworking gratuit. Cet aspect est vraiment fondamental en tant qu'étudiant. Par ailleurs, dans le cadre du D2E (diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur) l'étudiant est coaché par 2 intervenants. Ils permettent de cibler et d'accompagner les étudiants entrepreneurs selon leurs besoins.

François Rio souligne la très forte appétence des étudiants pour la création d'entreprise. Christophe Schmitt confirme recevoir beaucoup de sollicitations. La démarche fonctionne bien, car des espaces existent pour accueillir les étudiants porteurs de projets. Le statut est la pierre angulaire du projet, car il offre une reconnaissance, alors que, par le passé, l'idée d'entreprendre générait une forme de dévalorisation. L'aménagement du temps de travail est positif, mais l'évolution au niveau du regard de la société est vraiment importante. Il est nécessaire de pouvoir rassurer la famille de l'étudiant. Un groupe alumni pour les étudiants entrepreneurs a été créé et une réflexion est en cours afin de mettre en place un observatoire. Il est essentiel de faire évoluer l'Université pour qu'elle puisse rencontrer les acteurs de l'écosystème. Christophe Schmitt croit fondamentalement à la co-construction. Cela concerne vraiment un puzzle de plusieurs acteurs et l'Université seule ne peut pas réussir. Le territoire a un grand rôle dans ce développement de l'entrepreneuriat.

Jean-Pierre Boissin fait savoir que le nombre d'étudiants en France s'élève à 2,5 millions. Cette année, les étudiants entrepreneurs sont au nombre de 2 300. Le dispositif PEPITE est âgé de 3 ans et 1140 immatriculations ont été enregistrées l'an passé. Bénéficier d'un observatoire constitue un enjeu réel pour le ministère.

Intervention de Jordan Miron, Dirigeant fondateur de Resilient Innovation

Jordan Miron relate avoir découvert l'entrepreneuriat lors d'un stage, ce qui lui a donné envie de se lancer. Chaque personne a une part d'elle comportant un goût du risque, une envie de créer et d'inventer. Une part de chance est ensuite nécessaire pour devenir entrepreneur. Pour lui, cela a été une rencontre, une histoire de vie avec une personne ayant eu un accident. Il a eu envie de l'aider, puis petit à petit il a créé une société.

Jordan Miron a fait partie de la 1re promotion PEPITE. Il est un pur produit du public. Ses parents sont des vignerons originaires de l'Aude. Il a bénéficié du système d'éducation publique. Ce parcours est important pour lui, car il n'aurait pas pu en arriver là où il se trouve sans ce système. Pour développer son projet d'entreprise, il s'est basé sur une technique décrite 30 ans auparavant. Un de ses proches a eu un accident de voiture. Il ne pouvait plus bouger, et Jordan Miron s'est demandé comment aider les personnes ayant des difficultés à marcher par des solutions non médicamenteuses. Il a trouvé des méthodes basées sur de la stimulation positive.

Jordan Miron a été accompagné très tôt par un incubateur à Nîmes en 2013, puis il a ensuite été à l'École des mines à Alès. Par la suite, un co-accompagnement a été mis en place avec le pôle REALIS, un incubateur dédié à l'économie sociale et solidaire, et le BIC.

François Rio évoque l'importance de l'entourage dans ce cadre ainsi que l'accompagnement autour de l'entrepreneur, avec la notion d'écosystème. Il passe la parole à Laurent Biasetti, Directeur délégué à la French Tech de Montpellier.

Laurent Biasetti évoque les discussions spontanées s'étant déroulées autour du projet de coworking de PEPITE. Il a été convenu par la Métropole et la Ville d'installer des espaces de coworking PEPITE dans le bâtiment dédié à la French Tech montpelliéraine. Ce lieu accueille également les Écoles du Numérique, le Lab'O, un dispositif de la Préfecture de Région visant à assurer la transition numérique de l'action territoriale de l'État. Des entreprises sont également présentes dans cet espace. Presqu'une quinzaine de start-up innovantes y travaillent. Il était important pour la Métropole de faire se rencontrer ces acteurs pour favoriser leur insertion dans cet écosystème. De plus, il était essentiel qu'à la fin de son statut l'étudiant entrepreneur ne soit pas abandonné et que son accompagnement se poursuive à travers les structures existantes.

18h – Le PIA 3 et le transfert de technologie sur les territoires

Intervention de Monsieur Mehdi Gmar – Directeur adjoint du programme « Valorisation de la recherche » au CGI (Commissariat Général à l'Investissement)

Mehdi Gmar présente l'historique du PIA. La devise du CGI en résume bien les actions : l'excellence, l'innovation, la coopération. Les projets sont soumis à des jurys indépendants et sont évalués tout au long de leur vie. L'innovation est technologique, mais concerne aussi la gouvernance, en permettant de nouveaux modèles de recherche ou de transfert technologique.

3 PIA ont été financés : le PIA 1, le PIA 2 et le PIA 3. 35 Mds € ont été déployés à partir de 2010 (PIA 1), 12 Mds € ont renforcé cette dynamique (PIA 2) et une 3e tranche de 10 Mds € a été annoncée (PIA 3). Le PIA 3 comprend 3 priorités : soutenir les progrès de l'enseignement et de la recherche, valoriser la recherche et accélérer la modernisation des entreprises. Les objectifs sont définis au sein de ces priorités, puis chaque objectif décline des appels à projets. La démarche couvre tout le continuum du transfert technologique, de la recherche collaborative aux transferts, au travers notamment des SATT. Il ne s'agit pas de création de nouvelles structures, mais de financement et de renforcement des structures.

À l'avenir, les projets financés seront en lien avec 4 points :
— prolonger le financement des SATT ;
— travailler à financer les rapprochements des SATT, incubateurs, accélérateurs afin de permettre que les écosystèmes puissent travailler ensemble et monter des projets pour mieux répondre aux besoins des start-up ;
— proposer et développer un fonds de préamorçage ;
— financer des territoires d'innovation de grande ambition.

Le CGI souhaite financer des projets qui permettront d'être dupliqués. Le but visé est la création de sociétés trouvant un marché national, européen, voire international, mais cela nécessite qu'elles soient sur un modèle reproductible. L'autre intérêt est que cette action touche des territoires très variés et de couvrir toutes les typologies de territoires.

L'ambition est de mettre l'usager au cœur du développement économique en associant 3 piliers de celui-ci : les entreprises, la recherche académique et la technologie et les collectivités territoriales.

L'appel à manifestations d'intérêt a été lancé courant mars. Il se clôt le 29 septembre. L'opérateur est la Caisse des Dépôts et Consignations. Cet appel à manifestations d'intérêt vise à permettre et à financer de l'ingénierie de projet pour répondre à l'appel à projets. Il est espéré qu'une quarantaine de projets seront portés par les collectivités territoriales. 20 projets seront retenus après évaluation, pour bénéficier d'un maximum de 400 000 € et réaliser de l'ingénierie de projet. Puis un appel à projets aura lieu au 1er semestre 2018. Il portera une subvention de 200 M€. L'ensemble des actions PIA sont basées sur des co-investissements privés et publics. Des projets de 30 M€ à 60 M€ sont attendus sur une durée de 5 ans. Néanmoins, rien n'est complètement figé et l'appel à manifestations d'intérêt est bien présent pour faire remonter au niveau des territoires les besoins en matière de durée et de financement. Enfin, une intervention en fonds propres à hauteur de 300 M€ est prévue. ■

Jeudi 11 mai – Voyage au centre d'un incubateur 9h — Accueil et ouverture de la seconde demi-journée du séminaire

Intervention d'Isabelle Touzard, Maire de Murviel-lès-Montpellier et Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole

Isabelle Touzard précise que le territoire s'engage avec succès depuis 30 ans pour mobiliser la matière grise locale au service du développement économique. En effet, le BIC, créé en 1987, est reconnu au niveau mondial. Beaucoup de success stories ont eu lieu à Montpellier. L'Agglomération puis la Métropole ont choisi d'intervenir de manière structurante sur l'écosystème. Des partenariats étroits existent notamment avec l'ESR. Le passage à la Métropole a accentué ce constat avec un soutien fort au niveau des projets d'innovation dans des domaines tels que l'informatique, l'agroalimentaire, l'environnement ou la génétique. Ces projets sont soutenus très en amont avec le monde académique. Le territoire appuie également les start-up par le biais de l'incubation du BIC avec Cap Alpha, Cap Oméga et le MIBI pour les entreprises internationales. Par ailleurs, la SATT AxLR accompagne ce mouvement, au même titre que des initiatives d'accélération prises par les entreprises privées avec lesquelles la Métropole travaille. L'équipe investie par le territoire dans ce cadre comporte 20 personnes. Il s'agit d'un travail historique qui est devenu l'un des points forts de la Métropole de Montpellier.

Le BIC appuie les futures start-up. Leur taux de survie à 3 ans dans ce cadre s'élève à 80 %. Le BIC a des liens forts avec d'autres structures de l'incubation académique présentes dans le territoire. Les liens sont également actifs avec toutes les sociétés d'accélération se multipliant localement, notamment la SATT AxLR. 200 laboratoires et 12 000 chercheurs sont présents en Languedoc-Roussillon, ce qui est notable au niveau européen, voire mondial. Depuis 2012 et l'existence de la SATT AxLR, 17 projets de maturation ont été cofinancés par l'Agglomération, puis la Métropole. Il existe en outre des initiatives des entreprises sur l'accélération, comme l'appui de Dell aux start-up ou celui de Start to you.

Des expériences développées à Paris viennent trouver écho à Montpellier. Par exemple, Numa vient apporter son concours au territoire de Montpellier, cette initiative s'appellera le Sprint. Il s'agit d'un dispositif d'accélération sur 4 mois. Par ailleurs, Isabelle Touzard cite le studio agro digital d'InVivo. Une entreprise de la Smart Agriculture va développer un studio agrodigital pour appuyer les start-up dans ce domaine.

Enfin, le Village, par le Crédit Agricole, est également un exemple de cette dynamique. La Métropole appuie cette démarche qui se situe dans un quartier nouveau où l'innovation est mise en avant avec un centre d'affaires qui accueillera les entreprises en phase de post-incubation. Le territoire montpelliérain connaît un fort mouvement et l'expérience de longue date de l'équipe de la Métropole dans ce domaine soutient celui-ci.

Intervention de Gilles Halbout, Président de la Comue (Communauté d'Universités et Établissements) Languedoc-Roussillon Universités

Gilles Halbout expose que l'académie locale se compose de 4 universités : 1 à Nîmes, 1 à Perpignan et 2 à Montpellier. Le territoire compte en outre de belles écoles d'ingénieurs comme Montpellier SupAgro, l'École nationale supérieure de chimie, l'École des Mines d'Alès, des écoles d'architecture et des beaux-arts sont également présentes dans ce territoire. La Comue rassemble ces établissements et les organismes de recherche à différents niveaux d'association. Pour la Comue Languedoc-Roussillon Universités, le choix a été de construire une communauté qui serait une communauté de services et de mettre en commun des actions. La Comue Languedoc-Roussillon Universités propose des services pouvant être regroupés en plusieurs sphères.

La 1re sphère concerne la coordination de sites. Les outils sont des pôles thématiques. La Comue porte le pôle chimie Balard et le pôle BioSanté Rabelais. Un travail est en cours pour faire émerger des actions nouvelles, notamment sur les humanités numériques et autour du littoral. Ces thématiques constituent des forces dans l'ESR, mais également des attentes des collectivités locales, comme la thématique sur le littoral.

La 2e sphère d'action concerne l'outil structurant qui est l'Opération Campus (participations de l'État, de la Région et des collectivités locales). Cette opération comprend des financements pour de la réhabilitation, de la formation, le logement étudiant, la recherche, mais aussi des projets d'implantation de pépinières d'entreprises et d'espaces d'échanges entre le monde de la recherche et de l'innovation et celui de la création d'entreprise.

La 3e sphère d'action que la Comue a voulu développer est le numérique. La Comue propose d'offrir à ses partenaires des possibilités de caractérisation sur certains champs thématiques donnés et des partenaires associatifs ou du monde de l'entreprise ont souhaité cette commande. Globalement, ils indiquent vouloir s'implanter dans le territoire ou s'y trouvent déjà, ils ont des besoins en main-d'œuvre et matière grise et ils ne connaissant pas bien l'offre de formation, les débouchés pour les étudiants et les universités de Montpellier. Parallèlement, la Comue ne connaît pas leurs attentes. Il s'agit ainsi de mieux faire connaître ces éléments de part et d'autre. Cette connaissance mutuelle servira également aux étudiants, valorisera les diplômes et aidera les entreprises à se positionner selon les bassins de formation.

La 4e sphère concerne le volet international. La Comue porte un grand service d'accueil international qui accueille les étudiants et propose un accompagnement global. Il est important pour les collectivités locales de savoir que cet outil existe, car accueillir des étudiants étrangers contribue au rayonnement d'un territoire. La Comue est très attentive aux politiques menées par les collectivités locales en matière de développement de

la politique internationale. Elle aide en outre à promouvoir la mobilité internationale pour les étudiants locaux.

La 5e sphère est l'accompagnement des étudiants à la création d'entreprise et le lien avec le monde socio-économique. Le collège doctoral propose aux étudiants des formations pour mieux s'insérer. La Comue Languedoc-Roussillon Universités a la chance d'avoir le soutien des collectivités territoriales et de bénéficier d'un outil rassemblant l'ensemble des communautés. Permettre aux étudiants de se rencontrer est très positif pour le territoire et crée de la synergie. Donner de la visibilité au doctorat représente pour un territoire les germes d'un développement économique, car les docteurs sont aussi une plus-value en matière de développement.

Concernant le développement de l'entrepreneuriat, la Comue porte le dispositif PEPITE. Pour Montpellier, PEPITE correspond à la sensibilisation, via des formations, de 4000 étudiants. Parmi ceux-ci, une centaine d'étudiants sont déjà entrepreneurs. L'objectif étant de multiplier ce nombre par 5. Des actions sont également menées à ce titre à Nîmes, Narbonne et Perpignan. Il s'agit également d'attirer des étudiants entrepreneurs dans des territoires où il existe un besoin de développement. Seulement 18 % de ces étudiants entrepreneurs sont des femmes et un travail est en cours pour améliorer ce ratio. Beaucoup de formations et d'événements sont créés. De nombreuses journées sont organisées sur les campus. Gilles Halbout remercie Laurent Biasetti pour l'accueil des étudiants dans les locaux de la French Tech. Des espaces de coworking seront développés dans cette optique, non seulement à la French Tech, mais également dans de futurs locaux ouverts dans l'ensemble de l'académie. Un vrai programme d'implantation est présent dans le but de faire vivre cet entrepreneuriat des étudiants à proximité des entreprises.

9h45 – Présentation de l'écosystème local de l'innovation et du BIC

Intervention d'Isabelle Prevot, Directrice du BIC

Isabelle Prevot présente le BIC. Il se compose de 3 pépinières :
- Cap Alpha héberge 17 entreprises ;
- Cap Oméga héberge environ 40 entreprises ;
- le MIBI qui héberge 17 entreprises et qui a la particularité d'accueillir les entreprises étrangères à vocation internationale.

Au total ce sont 135 entreprises et 35 projets qui sont accompagnés par le BIC de Montpellier.

Le BIC est une structure d'accompagnement des entreprises innovantes. Il a été créé en 1987 sous l'impulsion de Georges Frêche. Il souhaitait promouvoir l'innovation au sein du territoire comme un facteur d'emplois à valeur ajoutée difficilement délocalisables. Le travail accompli a permis au BIC d'être primé *« meilleur incubateur mondial »* en 2007 par l'association américaine NBIA (National Business Incubation Association) puis d'être labellisé INBIA Soft Landings en 2008. Ces 30 ans d'existence ont mené à la création de 640 sociétés innovantes et plus de 5000 emplois directs. Le BIC reçoit 340 candidatures entrantes chaque année et sélectionne une quarantaine de projets par an. Fin décembre 2016, 164 entrepreneurs étaient suivis.

La mission principale du BIC est de créer de l'emploi dans ce territoire comptant très peu de grandes entreprises. Il doit aider les entreprises innovantes à fort potentiel de croissance. Son service est intégré au développement économique local. Au niveau international, de nombreuses missions sont réalisées à l'étranger.

Son cœur de métier est le coaching et

10h30 – Rencontre avec 2 dirigeants de start-up

Présentation de 2 start-up créées par de jeunes docteurs : Voxaya et Numalis

Vanessa Hebert, Directrice générale de Voxaya, précise que Voxaya est une société éditrice de logiciels valorisant les images 3D, notamment celles de matériaux naturels. Les matériaux sont passés dans des scanners 3D et l'équipe développe des solutions logicielles qui vont accélérer l'analyse et la caractérisation des roches, afin de permettre une meilleure compréhension de leur comportement ou de l'exploitation de leurs ressources.

Ce projet est issu du laboratoire Géosciences Montpellier. Son histoire a commencé en 2012 lorsque les 3 cofondateurs se sont rencontrés en laboratoire. Ils se sont rapprochés de Languedoc Roussillon Incubation qui les a mis en relation avec le BIC. Lauréats du concours Oséo, ils ont pu percevoir un financement. Ils ont suivi la formation du BIC et demandé une aide à la faisabilité commerciale. Enfin, ils ont intégré la SCOP Crealead. Ces démarches les ont amenés à la création de Voxaya en 2014.

Durant 2 ans, l'équipe a pu bénéficier de l'accompagnement du BIC et des différentes aides publiques anté-création. Voxaya a été constituée avec l'appui financier de Créalia €, ce qui a permis d'obtenir une aide APPI (Aide à la Préparation de Projet Innovant) durant 1 an. Avec la SATT AxLR, il a été possible de mettre en place un projet de maturation de 2 codes logiciels. La SAAT AxLR finance le développement de ces codes de calculs ainsi que le salaire de 2 ingénieurs R&D, travaillant toujours avec les cofondateurs. Grâce à une rencontre avec la CCI de Montpellier, les membres de Voxaya ont pu signer un partenariat intéressant avec l'IFPEN (Institut Français du Pétrole Énergies Nouvelles). La société a également été finaliste au concours

ses services comprennent une partie hébergement et une partie formation. Il s'inscrit dans un réseau beaucoup plus large avec des partenariats avec des incubateurs internationaux, un réseau de pépinières, les universités locales, les pôles de compétitivité et les partenaires institutionnels.

Le centre est à la fois incubateur et pépinière et a une volonté d'accompagnement sur le long terme. Les structures peuvent être accueillies 2 ans avant la création d'entreprise jusqu'à 5 ans après celle-ci. Des travaux sont réalisés autour de l'idée de départ du porteur de projet, une étude sur l'environnement est menée avec des études de faisabilité. Ensuite est mis en place le suivi post création.

Parmi les partenaires, le BIC fonctionne notamment avec Languedoc Roussillon Incubation et la SATT AxLR. Les relations avec les investisseurs sont importantes. Les banques et les organismes financiers sont vitaux. Créalia peut proposer des prêts allant jusqu'à 100 000 € par projet, ces fonds d'amorçage peuvent être des leviers pour lever des aides publiques. Le BIC est également en lien avec des fonds d'investissement et les business angels. Pour attirer les porteurs de projet, les équipes se déplacent beaucoup dans les universités, les centres de recherche et parfois en ingénierie de formation sur des thématiques de business plan. La prescription ramène également des entrepreneurs.

Les chargés d'affaires rencontrent les porteurs de projet au moins une fois par trimestre. Ils ne sont pas spécialisés dans un domaine et pour la partie technique ils s'appuient sur les partenaires. Une grande partie de leur travail consiste à chercher des financements.

Le BIC compte plusieurs success stories. Isabelle Prevot cite notamment celles de Matooma, société qui emploie 40 personnes et génère 8 M€ de chiffre d'affaires, Teads qui comprend un peu plus de 400 personnes, dont 90 à Montpellier, et Aquafadas qui a créé 60 emplois et dont le chiffre d'affaires s'élève à 4 M€.

NETVA. Actuellement, elle s'emploie à lever des fonds auprès de business angels. Voxaya a également des clients importants et continue de prospecter. L'objectif étant l'expansion et la commercialisation de son logiciel.

Arnault Loualalen est l'un des fondateurs de Numalis. Ce projet de start-up est né à la fin de sa thèse. Airbus s'est rapproché de lui, en précisant un intérêt pour ce qu'il avait inventé. Il a été réorienté vers le Languedoc Roussillon Incubation qui l'a aidé à structurer ce projet et a consacré une enveloppe financière. La suite a été l'arrivée en 2013 dans la pépinière d'entreprises de Cap Oméga, avec un accompagnement portant essentiellement sur le business. De 2014 à fin 2015, les acteurs du projet ont pris le temps de le préparer, notamment grâce aux aides provenant de Pôle Emploi, de la Région et du concours Oséo et i-LAB. La SATT AxLR a également fourni des moyens : 2 ingénieurs ont travaillé à plein temps. Le projet a ensuite reçu le soutien de l'ambassade de France grâce au concours NETVA. Ses membres ont pu se rendre à Washington pour rencontrer les acteurs locaux et des partenaires potentiels.

La création de l'entreprise par les 3 cofondateurs date de fin 2015. Arnault Ioualalen a inventé ce que la société commercialise, son premier associé est son directeur de thèse et le second un ami qui joue le rôle de lead dev. La société emploie à ce jour 6 personnes : les 3 cofondateurs, les 2 ingénieurs en programmation précités et 1 apprenti. Son écosystème se situe entre Paris, Montpellier, Marseille et Toulouse.

Les ordinateurs peuvent être de mauvais calculateurs, ce qui a généré des erreurs majeures dans l'industrie. Arnault Ioualalen explique avoir inventé une technologie ressemblant globalement à un correcteur orthographique : il détecte et corrige les erreurs. Numalis se positionne sur les industries dites critiques comme la défense ou l'aérospatial, et à terme sur tout ce qui effectue des calculs.

11h15 – Séparation 2 groupes de participants pour visite du BIC et du MIBI voisin.
12h – Restitution et débat de synthèse, ouvert par un regard extérieur à ce territoire

Intervention de Patrick Gilli, Président de l'Université Paul Valéry Montpellier 3

Patrick Gilli précise que l'Université Paul Valéry est une université de sciences humaines et sociales. Elle compte 20 000 à 21 000 étudiants. C'est l'une des dernières universités de lettres, langues, arts, sciences humaines et sociales non fusionnées. La dynamique enclenchée va encore réduire le nombre de ces universités. Pour autant, une université telle que celle-ci a des choses à dire en matière d'innovation et d'insertion territoriale.

La question consistant à savoir comment mobiliser la matière grise au service du territoire amène une réponse complexe, car elle comporte une notion quelque peu instrumentale : orienter les missions de l'Université vers les services du développement territorial et régional. Or l'université a certes une mission de développement, mais ni la dimension

d'aménagement territorial ni même celle d'insertion territoriale ne sont données comme des obligations de service. Cette dynamique de rapprochement de l'université vers son territoire et des collectivités territoriales est assez récente. La relation, pourtant essentielle, ne va pas de soi. Cependant, la démarche de rapprochement a été initiée. C'est le cas pour l'Université Paul Valéry depuis quelques années.

Il est nécessaire de ne pas avoir uniquement en tête les brevets ou la création d'entreprises liées à un back-office de sciences dures lorsqu'est évoqué le développement territorial, d'insertion et d'innovation. En effet, beaucoup de sciences sociales et de sciences humaines sont de plus en plus tournées vers l'innovation. Dans la région, des incubateurs tels que le BIC sont présents. L'Université Paul Valéry est partenaire de l'incubateur de l'innovation sociale REALIS dans lequel elle a des sociétés en gestation, notamment autour de traitements non médicamenteux qui devraient donner résultats très attendus.

L'Université a développé plusieurs entreprises très innovantes. Son fleuron est l'égyptologie, avec une start-up montpelliéraine qui vise à mettre en place une application permettant de connaître la traduction et la localisation pour les fontes hiéroglyphiques. Des docteurs sont partis d'un projet scientifique et dans le cadre de leur formation à l'entrepreneuriat ils ont osé s'orienter sur cette démarche. Il existe également une société proposant du naming, où sa fondatrice, psychologue, aide à trouver un nom à une entreprise ou un produit. Il est frappant d'observer que ce type de projets se diffuse. Il existe une réelle appétence dans ce domaine.

La création entrepreneuriale est aussi une forme d'employabilité des étudiants. L'Université Paul Valéry est en train de mettre en place un outil qui permettra aux entreprises de connaître les compétences acquises par ses étudiants dans ses formations.

Ce changement culturel est en marche, toutefois Patrick Gilli réaffirme que les missions de l'Université ne se réduisent pas au seul développement territorial.

Intervention de Monsieur Romain Bost, Vice-président de Roannais Agglomération et Secrétaire général de l'AVUF

Romain Bost remercie au nom de l'AVUF l'ensemble des intervenants et des participants de ce colloque. Il remercie également la Métropole de Montpellier et les universitaires locaux pour leur accueil.
Ces 2 journées ont permis de s'enrichir de bonnes idées. Le territoire roannais possède quelques dispositifs, mais il est encore un peu en retard. Il est possible de prendre exemple sur Montpellier. 1 projet d'incubateur est notamment en cours au sein de l'Université de Roanne. La diversité des initiatives de Montpellier a pu être observée. Il est ainsi faux de prétendre que le monde socio-économique et le monde de l'enseignement supérieur s'ignorent, de belles collaborations ont pu être mentionnées durant ce colloque. Néanmoins, il existe encore un potentiel d'amélioration.

Thomas Lombes a évoqué la nécessité de professionnaliser la valorisation de la recherche. Roanne dispose de nombreuses plates-formes technologiques et d'un laboratoire de recherche. Les universitaires ont des difficultés à commercialiser les outils dont ils disposent auprès des entreprises. Un travail est en cours avec la Région sur cet aspect afin que ces 2 mondes puissent se rapprocher. Toutefois, des efforts sont encore nécessaires.

Il a été évoqué que l'État invitait les collectivités locales à investir dans la valorisation de la recherche. Il est également souhaitable que l'État continue à investir sur cette question. Pour que les collectivités locales continuent à investir, elles doivent en conserver les moyens, comme l'a mentionné Bernard Laget.
La présentation et les échanges sur les appels à projets nationaux ont fait apparaître que le PIA 3 était difficilement accessible pour des collectivités de taille moyenne.

Pour inciter les jeunes à entreprendre, il faut aller vers eux et non l'inverse. Il est ainsi important de créer des dispositifs très proches des campus pour inculquer la culture d'entreprendre. Roanne porte également le projet de créer un incubateur au niveau des CFA, afin que les jeunes en apprentissage reprennent et créent des entreprises au niveau du territoire.

Pour conclure, Romain Bost précise que le prochain colloque de l'AVUF se déroulera à Saint-Brieuc et portera notamment sur l'implication des collectivités locales sur l'enseignement supérieur de proximité. ■

PARIS
Mardi 17 Octobre
Maison des Universités
103 Boulevard Saint-Michel

3ème
Conférence Nationale
des
Stages Etudiants

REGARDS CROISÉS SUR LA RÉUSSITE DES STAGES

8h00 Ouverture de la conférence
Gilles ROUSSEL - Président de la CPU

Catherine VAUTRIN - Présidente de Grand Reims et de l'AVUF
Delphine GASSIOT-CASALAS - Présidente de JURISUP

10h00 La valeur du stage
Introduction par François Rio et Stéphanie Devèze-Delaunay

10h30 Un stage réussi pour les organismes d'accueil
1er table ronde avec :
Un représentant de l'Association Nationale des Directeurs de Ressources Humaines (ANDRH)
Un représentant du MEDEF (chef d'entreprise)
Un directeur ou chef de service en collectivité (Bordeaux Métropole)
Un tuteur en organisme d'accueil

11h30 Un stage pour les établissements
2ème table ronde avec :
Cécile LECOMTE - Présidente de la Courroie
Un représentante de la CDEFI
Anne-Lucie WACK - Présidente de la CGE (ou son représentant)
Un tuteur enseignant

12h30 Pause déjeuner

14h30 Un stage réussi pour les territoires
3ème table ronde avec :
Grégoire FEYT - Vice-président de Université Grenoble-Alpes délégué aux relations avec les territoires
Un représentant de Régions de France (Région Auvergne)
Un représentant de Villes de France ou de l'AVUF

15h00 Un stage réussi pour les étudiants
4ème table ronde avec :
Deux étudiants avec plusieurs expériences contrastées
Un jeune diplômé engagé à l'issue de son stage
Un jeune diplômé non engagé à l'issue de son stage
Un Vice-président formation et vie universitaire

16h00 Synthèse par un grand témoin
Bernard SAINT-GIRONS (ancien DGESIP et DIO) conseiller auprès de la CPU

16h30 Allocution de clôture

En partenariat avec

2ème édition des RVLE
21 novembre 2017
Université Paris-Dauphine

« Le rôle du logement étudiant dans l'attractivité des Universités et de leurs territoires»

www.rdvle.com

Universités & Territoires est une publication éditée en partenariat avec l'Afev, l'AVUF, l'ADELE et la CPU • ISSN 2263-8431 • **Directeur de la publication :** Nicolas Delesque • **Gérant :** Philippe Campinchi (PCC) • **Rédaction :** Agathe COSTES, Erwan LE-BOT et François RIO • **Crédits photos et iconographies :** DR • **Tarifs d'abonnements : Individuel :** 100 euros HT **Institutionnel :** 500 euros HT **Parties prenantes :** Convention particulière **Remerciements :** .....**Universités & Territoires :** Chez PCC 19 rue Leconte de Lisle 75016 Paris **Tél :** 0684606274 • **E-mail :** rédaction@universites-territoires.fr **Universités & Territoires est une publication en participation. Merci aux partenaires traditionnels d'Universités & Territoires**